

ABONNEMENT.

SOMMAIRE :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
9 Octobre 1877.

ÉLECTION

A la Chambre des Députés

Dimanche 14 octobre 1877.

EUGÈNE BERGER

Ancien Député, membre du Conseil général de Maine-et-Loire,

CANDIDAT DU GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

COMITÉ CENTRAL CONSERVATEUR DE PARIS.

Electeurs,

Dès l'ouverture de la période électorale, un Comité s'est formé à Paris dans le but de soutenir les candidatures conservatrices dans toute la France.

Le succès a couronné ses efforts.

Les nombreuses souscriptions qu'il a recueillies ont été réparties sans autre pensée que de faire triompher partout la politique constitutionnelle et pacifique que le Maréchal-Président de la République a si nettement définie.

Mais notre tâche ne serait qu'incomplètement remplie, si, au moment où s'ouvre le scrutin, nous ne venions adresser à votre patriotisme un dernier appel.

Voter pour le candidat du Maréchal, c'est assurer la tranquillité intérieure, c'est garantir la paix extérieure.

Voter contre, c'est mettre en péril nos institutions, c'est compromettre la sécurité du pays.

S'abstenir, c'est abdiquer vos droits et méconnaître vos devoirs.

Soyez assurés que les intérêts moraux et matériels du pays sont indissolublement liés au succès des candidats que le Maréchal recommande à vos suffrages.

Le président du Comité conservateur,
HENRI GREFFULHE.

Chronique générale.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Paris, le 5 octobre 1877.

« Monsieur le préfet,

Je suis informé que, malgré l'évidence et en dépit des désaveux énergiques opposés à plusieurs reprises par le chef de l'État lui-même, des agents de désordre continuent à propager dans nos campagnes la pensée que le Gouvernement, qu'ils représentent faussement comme obéissant à ce qu'ils appellent des influences cléricales, pourrait se laisser entraîner à une politique de nature à compromettre le maintien de la paix.

À la veille du scrutin électorale, ces bruits calomnieux sont répandus avec un redoublement d'acharnement et d'audace. Le Gouvernement ne peut laisser ainsi impunément altérer la vérité des faits et dénaturer ses intentions. Dans l'intérêt même de

la sincérité et de la liberté du vote, il est nécessaire de mettre un terme à de tels moyens de propagande électorale et de réprimer des attaques aussi perfidement dirigées contre le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, président de la République.

Je vous invite donc à surveiller avec soin les fauteurs de ces coupables manœuvres, et de quelque façon qu'elles se produisent, par voie d'affiches, d'écrits ou de propos tenus publiquement, de les signaler à MM. les procureurs généraux, qui ne manqueront pas de requérir, suivant les cas, les peines prévues par la loi, soit contre le délit de fausses nouvelles, soit contre celui d'excitation à la haine et au mépris du Gouvernement.

« M. le garde des sceaux adresse en ce sens des instructions à ces magistrats.

« Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Le ministre de l'intérieur,
« DE FOURTOU. »

On annonce que le projet du budget pour 1878 sera déposé aussitôt que la rentrée des Chambres sera terminée.

Aux recettes, le budget accuse un excédant de 21,536,933 francs, que le ministre propose d'employer à dégrever de 13 centimes l'impôt des patentes ; à réduire d'un tiers, de 150 à 4 pour 1,000, le droit de timbre proportionnel sur les effets de commerce, et de 5 à 4 pour 100 l'impôt de la petite vitessse.

Dans l'exposé des motifs, le ministre annonce qu'il présentera également des projets spéciaux pour l'abaissement des taxes postales et télégraphiques et pour la réduction du droit de détail sur les boissons.

La taxe des lettres serait réduite au taux uniforme de 15 centimes ; la taxe des télégrammes admettrait un minimum de dix mots avec augmentation de cinq centimes par mot en sus.

Le droit de détail sur les boissons, présentement de 18 fr. 75 pour 100, serait réduit d'un tiers dans les villes non rédimées et dans les campagnes.

Les conservateurs ont déjà vaincu, dans la lutte électorale, par leurs souscriptions.

Tandis que les cotisations affluent dans la caisse du Comité, et que son président remercie, par une circulaire, le public auquel il s'était adressé, de son généreux concours, la souscription radicale marche avec une lenteur désolante.

Nous touchons aux élections et le Comité républicain n'a pas encore pu réunir 400 francs par tête de candidat.

On crie et on parle beaucoup dans les rangs de la gauche. L'électeur y appuie fortement le candidat, de ses vœux et de ses paroles. Il apporte volontiers au Comité un grand fonds de bon vouloir, abondance de déclarations sympathiques, un riche capital d'excellentes intentions. Il est prodigue de démonstrations jusqu'à la bourse exclusivement.

Dans le parti conservateur, tout se fait en ordre et sans tapage. Le Comité a demandé de l'argent ; il en a reçu. Nos journaux ont simplement enregistré des totaux. Chez nos adversaires, on a fait tout ce qu'on a pu pour stimuler la munificence républicaine. Les noms, prénoms et qualités des donateurs ont été imprimés tout au long. Peine et encre perdues ? C'est à peine si quelques

habiles ont abusé de leur souscription pour se faire une réclame à bon marché.

En présence de l'échec grave subi par la souscription du Comité de la rue Louis-le-Grand, et ne pouvant disposer que de leurs ressources personnelles, différentes individualités des gauches se sont refusées à poser leur candidature dans la crainte qu'une nouvelle dissolution de la Chambre ne leur fit perdre le bénéfice de l'argent qu'ils auraient dépensé pour le scrutin du 14 octobre.

Plusieurs de ces candidats font en silence des vœux pour qu'il s'établisse, dans les prochaines élections, un équilibre qui permette le maintien de la Chambre et l'entente avec le pouvoir exécutif.

Le service des facteurs ruraux est en ce moment surveillé de très-près à la suite des plaintes qui ont été adressées à M. le directeur général des postes.

Le congrès socialiste qui vient d'avoir lieu à Gand paraît avoir un tant soit peu effrayé les puissances voisines.

C'est ainsi que le gouvernement italien est en ce moment vivement pressé par des influences supérieures de prendre de promptes mesures pour arrêter le développement du socialisme dans la péninsule.

A Lyon, les radicaux tiennent des réunions électorales tous les soirs, mais toujours en petit comité. Les candidats y sont soumis à des interrogatoires peu bienveillants. M. Ordinaire, qui est resté à Lyon pour chauffer malgré tout sa candidature, est exaspéré. Il profère des menaces qui promettent de bien jolies révélations.

UN BON EXEMPLE A SUIVRE.

A Marseille, tous les radicaux s'étaient fait afficheurs pour se donner la satisfaction de faire disparaître sous leurs affiches rouges celles du gouvernement.

Pour obvier à cet inconvénient, le maire de Marseille vient de prendre un arrêté sur la police d'affichage, qui astreint tout individu qui veut exercer le métier d'afficheur, à être spécialement autorisé par l'autorité municipale, après une déclaration préalable faisant connaître le nom et l'adresse de l'individu qui s'engage à se soumettre aux règlements de l'autorité municipale.

Dans différentes localités près de nos frontières de la Suisse et de la Belgique, les réfugiés de la Commune cherchent à lier des relations avec les paysans riverains pour faciliter l'entrée en France de toutes sortes de pamphlets injurieux pour le gouvernement et le parti conservateur.

Les autorités viennent de prendre des mesures spéciales, de concert avec les agents de la douane, pour exercer une surveillance incessante sur toute la ligne de nos frontières de l'Est.

Aussi, il n'y a pas de jour où l'on ne saisisse des quantités de ballots contenant des brochures et des feuilles incendiaires.

Une circulaire ministérielle vient d'être adressée à tous les agents diplomatiques en ce moment absents de leur poste, pour les informer que les congés réguliers dont ils étaient porteurs leur étaient retirés, et qu'ils eussent à reprendre leurs fonctions à partir du 9 octobre courant.

Un mieux sensible s'est déclaré dans l'état de M. Jules Simon ; toutefois, une nouvelle opération sera nécessaire ; cette opération inspire les plus vives inquiétudes à sa famille.

Un courrier extraordinaire est parti avant-hier soir de Londres pour Paris. Il était porteur de dépêches de la plus haute importance pour le maréchal duc de Magenta.

Le gouvernement britannique propose une entente écrite entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, pour le maintien de l'intégrité de l'empire ottoman et la formation d'une triple alliance pour le règlement de toutes les questions ayant trait aux intérêts de l'une des trois puissances.

Un grand nombre d'étrangers, qui habituellement prolongent leur séjour à Paris jusque vers le milieu de novembre, quittent chaque jour la capitale, craignant les résultats des élections du 14 octobre.

M. Bonnet-Duverdier a dit à une personne qui était allé le voir dans sa prison, qu'il n'avait donné mandat à qui que ce soit de poser sa candidature électorale dans aucune circonscription, et que l'on s'est servi de son nom à son insu.

On vient de proposer au gouvernement de faire afficher, dans chaque quartier de Paris, au plus grand nombre d'exemplaires possible, une liste de tous les électeurs des circonscriptions de Paris qui s'abstiendraient de voter au scrutin du 14 octobre.

Des mesures pourraient être prises contre chacun d'eux, après les élections, si le gouvernement le trouve opportun. Des projets ont déjà été soumis à ce sujet par différentes notabilités qui ont donné leur avis sur la demande qui en a été faite.

ÉVITONS L'INVASION.

Retenez cet avertissement du Daily Telegraph, qu'on ne saurait accuser d'être hostile aux républicains français. Voici ce qu'écrit à ce journal son correspondant de Vienne, bien placé, à coup sûr, pour connaître la situation :

« Les élections françaises sont attendues avec autant d'anxiété à Berlin qu'à Paris, et nous avons de bonnes raisons de croire que le résultat, quel qu'il puisse être, n'aura pas une petite influence sur la politique générale de l'Allemagne. L'impression dominante, dans les régions politiques ici, est : que plus les élections seront radicales,

plus le prince de Bismark sera content.

On est convaincu que quelques mois d'un gouvernement radical en France ouvriraient la voie à une nouvelle invasion allemande. Et mon attention a aujourd'hui encore été attirée sur les relations inexplicables qui existent entre la presse radicale en France et certains journaux semi-officiels.

Les doctrines cosmopolites des démagogues français ne sont pas, comme vous pouvez l'imaginer, en faveur auprès des cours étrangères. Si le prince de Bismark peut prouver que leur voisinage est une source de périls pour les dynasties d'Europe, il obtiendra carte blanche pour agir comme il l'entendra de l'autre côté du Rhin. Si tel est son projet, l'exécution en sera grandement facilitée par la duplicité d'une certaine classe de politiciens français.

Ainsi, c'est bien entendu, quelques mois d'un gouvernement radical en France ouvriraient la voie à une nouvelle invasion allemande. Voilà qui est bien de nature à faire réfléchir les populations.

LE MANIFESTE DE M. GAMBETTA.

Nous nous demandons dans quel pays du monde il est permis de prêcher la révolte, le renversement du Gouvernement, de braver la justice et les pouvoirs constitués; dans quel pays du monde il est permis d'appeler les populations à l'insurrection contre les autorités légitimement constituées, et cela sous prétexte d'élections, alors que ces prétendues élections ne sont en réalité qu'un enrôlement de gré ou de force dans une société secrète, dans une association qui reçoit son mot d'ordre d'un comité central révolutionnaire.

Dans quel pays du monde est-il permis de braver ainsi les lois et la justice et de faire lire à plusieurs millions d'exemplaires les mêmes attaques, les mêmes menaces, les mêmes outrages qui viennent d'être condamnés par la justice?

Dans quelle République, ancienne ou moderne, a-t-il jamais été permis de conspirer, de menacer ainsi le Gouvernement, et d'annoncer ouvertement l'intention de le renverser?

Il faut qu'un Gouvernement soit bien fort, bien aveugle, ou trop faible pour fermer les yeux sur de telles bravades, sur de semblables menées révolutionnaires, sur d'aussi audacieuses menaces, sur d'aussi coupables outrages.

Or, il est incontestable que, dans la crise actuelle, le Gouvernement n'est pas assez fort pour dédaigner, il n'est pas assez aveugle pour ne pas voir les périls et il ne saurait montrer une faiblesse qui serait, dès à présent, l'abdication volontaire ou forcée, et qui aurait certainement pour résultat inévitable, non pas une défaite, mais la déroute générale pour le jour des élections et pour le lendemain du 14 octobre.

(Assemblée nationale.)

La circulaire de M. Gambetta aux électeurs du 20^e arrondissement est déférée aux tribunaux. Le Français donne les détails suivants sur cet incident de la lutte politique et les accompagne de quelques réflexions que nous reproduisons également :

« Hier soir, aussitôt que le gouvernement a eu connaissance du manifeste électoral de M. Gambetta, il a ordonné que des poursuites fussent dirigées contre lui. La violence inouïe, la grossièreté factieuse de ce manifeste, et surtout l'audace avec laquelle M. Gambetta reproduit textuellement les phrases pour lesquelles il avait été condamné par la justice du pays, n'étaient pas seulement la répétition du délit d'offense au Maréchal relevé par le tribunal de la Seine; c'était aussi un outrage à la magistrature, des décisions de laquelle on déclarait publiquement ne tenir aucun compte. Un tel scandale ne pouvait être toléré, et le gouvernement a fait son devoir en prescrivant immédiatement des poursuites. »

Le même journal rappelle quelques considérants significatifs du jugement qui condamne récemment M. Gambetta :

« Attendu, disait ce jugement, que l'auteur du discours déféré au tribunal, en ce moment simple citoyen, sans mandat électif

ou autre, n'étant pas même protégé par les immunités de la période électorale, n'a pas craint d'ajouter, sous la forme d'une haute injonction : « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, il faudra se soumettre ou se démettre. » Attendu que cette phrase contient une menace; que la menace est une offense, et que cette offense vise et atteint la loyauté, l'honneur, la dignité et, par conséquent, la personne du Président de la République. »

Le gouvernement aurait pu tout simplement empêcher l'affichage et la propagation d'un pamphlet qui tombe aussi directement sous l'application des lois: il ne l'a point fait, parce qu'il n'a point voulu le faire.

Aux questions bien naturelles que lui adressaient les électeurs du XX^e arrondissement, M. Gambetta a répondu par des injures contre le gouvernement actuel et par d'audacieuses interrogations.

On ne chasse pas le naturel, même en police correctionnelle: M. Gambetta est fait pour être insulté, il insulte, c'est logique.

Mais, comme ces insultes sont aussi condamnables, le parquet demande à M. Gambetta de rendre compte au moins de sa désobéissance aux lois du pays; et il n'y a point d'incendie qui puisse empêcher de rendre ces sortes de comptes.

L'ex-dictateur est poursuivi, est condamné pour son discours de Lille. Il vient d'en renouveler les allégations en les aggravant, jetant tout à la fois le défi à la magistrature et l'insulte au gouvernement. C'est là plus évidemment qu'on ne pouvait le supporter, et personne ne sera surpris d'apprendre que M. Gambetta est de nouveau poursuivi. Le gouvernement auquel est confiée la garde du bon ordre et des lois ne pouvait tolérer une pareille audace. Sa vigoureuse et prompt décision sera approuvée par tous les conservateurs.

Question de délit mise à part, on est généralement d'accord pour penser que la circulaire de M. Gambetta fera plus de mal que de bien à la gauche. Ces violences, ces menaces, sont plutôt faites pour effrayer le centre gauche que pour le rapprocher.

Le gouvernement ne pouvait tolérer une pareille insulte au Maréchal et à la justice, car subir la répétition des phrases mêmes qui ont été frappées de condamnation, c'eût été signer l'abdication du pouvoir devant l'audace d'un aventurier.

M. Gambetta a donc été déféré à la police correctionnelle; l'assignation lui a été immédiatement envoyée, et c'est vendredi prochain que l'affaire viendra devant le tribunal.

Mais, tout en poursuivant l'auteur du manifeste, le gouvernement n'a pas voulu empêcher la diffusion du document lui-même, ainsi qu'il lui eût été facile de le faire. Dès la veille, en effet, le ministre de l'intérieur avait entre les mains une épreuve de la pièce, et il eût été bien aisé de le saisir. Mais, outre que c'eût été attribuer à ce factum une importance qu'il n'a pas, c'eût été aussi priver l'opinion publique d'une lumière précieuse. Aujourd'hui, le pays est éclairé; il sait nettement à quoi s'en tenir.

C'est entre le Maréchal et M. Gambetta que la France est appelée à se prononcer. Réduite à ces termes, la question est bien simple, et la réponse hors de doute.

On est, paraît-il, très-surpris et fort ému, dans le monde républicain modéré, de la sortie de M. Gambetta et de son attitude révolutionnaire.

Cette attitude s'explique pourtant de la façon la plus simple :

Chassez le naturel, il revient au galop.

Aujourd'hui mardi, à huit heures du soir, M. Gambetta prendra la parole au cirque Myers. La réunion sera privée. On n'y entrera que sur cartes d'invitation.

LE PAMPHLET DE M. JULES GRÉVY.

Nous voudrions pouvoir douter de l'origine de cette diatribe révolutionnaire. Nous voudrions pouvoir apprendre demain qu'elle est désavouée par M. Grévy, et ne pas être forcé de constater qu'il se joue des électeurs du Jura, ou qu'il se moque des électeurs du neuvième arrondissement.

S'il est vrai que cet audacieux pamphlet est l'œuvre du nouveau chef des 363, du généralissime du parti démocratique; s'il est vrai que la République ne peut s'affirmer et

vivre que par l'avènement d'un tel monarque, par le triomphe d'un semblable parti, qui ne respecte ni les lois, ni le repos public, ni la vérité, ni le bon sens, comment reconnaître qu'une telle République est l'idéal du gouvernement le plus parfait, et qu'elle doive assurer la prospérité et la grandeur de la patrie?

L'auteur du pamphlet que l'on intitule : la Circulaire de M. Grévy, commence par faire encore revivre la légende de la circulaire trouvée dans les tiroirs de M. Thiers; il réédite au début la fable du manifeste préparé par M. Thiers à l'adresse du peuple français.

Tout en demandant quelles paroles il peut adresser à ses électeurs après l'admirable pièce des tiroirs, M. Jules Grévy fait défiler un long chapelet de paroles, beaucoup plus pimentées que celles qu'il admire. Il pose de formidables conclusions, meublées des atterdus les plus téméraires.

Il indique quels sont les chefs d'accusation qui permettent de traduire devant le tribunal révolutionnaire le Maréchal et ses ministres.

Par suite, il peut démontrer que la succession du futur condamné doit être bientôt ouverte, et qu'il faut se hâter de mettre à la place du préte-nom « des légitimistes, » des « orléanistes, » des « impérialistes, » un pur républicain comme lui.

Enfin, pour rendre encore plus facile son envoi en possession de la succession du Maréchal-Président, son avènement personnel au trône présidentiel, il promet qu'il ne sera que le très-humble serviteur des volontés de l'une des deux Chambres, celle des députés.

Il paraît repousser l'établissement d'une Convention, mais comme jalon d'une prochaine révision, il se plaint que la Chambre des députés, telle que l'a faite la Constitution, soit soumise au droit d'ajournement et de dissolution, qu'elle soit sans action sur le pouvoir exécutif et sur le Sénat, qu'elle soit à peine égale aux Chambres des députés sous les monarchies de 1814 et de 1830.

Le prétendant à la succession du Maréchal-Président ne craint pas de porter contre lui l'accusation de calomnie et de mensonge.

Une semblable circulaire est un appel à l'insurrection, une violente attaque contre le gouvernement établi; c'est un langage de factieux.

Nous avons donc raison de dire en commençant qu'il nous paraissait difficile de considérer cette circulaire comme authentique, et de demander qui l'on veut tromper par les déclarations de Dôle ou par le placet à l'adresse des électeurs du 9^e arrondissement.

Quel curieux dossier l'on formera, quel que jour, avec tous les manifestes, les circulaires et les lettres électorales qui auront précédé les graves événements qui se préparent pour le 14 octobre!

Et, en compulsant ce dossier, quel jugement sévère portera un jour l'histoire sur la République de 1873 et sur les acteurs qu'elle a choisis pour la représenter et lui mériter les sympathies des contemporains et les applaudissements de la postérité.

Quelle sécurité, quel avenir, quelle stabilité peuvent donner à la France des factieux, des insurgés, des démolisseurs?

Et l'on veut que le Maréchal-Président chargé du Gouvernement de la France déserte le mandat qui lui a été confié, qu'il capitule devant les sommations de ces démagogues, de ces utopistes, de ces aveugles, de ces ambitieux!

Le Maréchal, à la tête du Sénat, de l'armée, de la magistrature, de toute la hiérarchie administrative et de tous les conservateurs, saura bien trouver moyen d'arrêter l'invasion des barbares, de repousser le déchainement des mauvaises passions, de détourner les populations égarées et de sauver la France de nouvelles catastrophes révolutionnaires.

Guerre d'Orient.

De Simnitsa, on mande :

« Le général Tottleben, qui a fait usage, pour la défense de Sébastopol, des moyens de guerre si ingénieux, va, dit-on, employer contre Plewna le système des embuscades dont il a tiré, autrefois, un si grand parti. Un matériel spécial est en route et doit arriver très-prochainement sur les lieux. On parle de blindages mobiles en fer, qui se montent très-facilement, et au moyen des-

quels on pourra construire des embuscades revêtues à l'extérieur de sacs à terre et destinées à abriter des tirailleurs d'une adresse éprouvée. »

On écrit de Constantinople que les Turcs ont pu ravitailler Plewna, et que ce ravaillement, considéré comme le salut d'Osman-Pacha, a produit un effet immense sur les populations musulmanes.

D'autre part, on affirme que les Russes reçoivent des renforts considérables et se préparent à reprendre l'offensive devant Plewna la semaine prochaine. La Russie cherche aussi à entraîner la Serbie dans une action immédiate.

Les Tablettes d'un Spectateur publient la nouvelle à sensation que voici :

« A l'issue du conseil des ministres, à Downing-street, il y a eu une conférence supplémentaire chez lord Derby. Il a été décidé qu'on empêcherait à tout prix l'alliance de la Russie avec l'Allemagne. »

Simnitsa, 6 octobre.
Depuis l'arrivée de Suleyman-Pacha à l'armée de Routschouk, on remarque un grand mouvement de troupes du côté d'Osman-Bazar.

Les Russes s'attendent à être attaqués d'un jour à l'autre, mais les fortes positions qu'ils occupent leur inspirent toute confiance.

Tous les renforts qui arrivent de l'intérieur de la Russie sont maintenant dirigés sur Biela.

Les travaux d'approche contre la seconde redoute de Grivitsa sont poussés avec la plus grande activité.

Vienne, 7 octobre.
La tranquillité semble être rétablie en Transylvanie, du moins pour le moment.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

INDRE-ET-LOIRE. — M. Mame a adressé la circulaire suivante aux électeurs de la première circonscription de Tours :

« Mes chers concitoyens,

Un grand nombre d'entre vous m'ont demandé d'accepter la candidature à la députation dans la première circonscription d'Indre-et-Loire. J'ai d'abord refusé ce honneur. Mes occupations multiples, des devoirs impérieux de toute nature, m'ont empêchés de me consacrer à ces affaires publiques.

Mais on m'a représenté avec instance que dans les temps troublés où nous vivons, au milieu des dissentiments politiques qui nous divisent, mon nom pouvait être un moyen de rallier toutes les opinions modérées. On a fait à mon patriotisme et à mon dévouement un si pressant appel, que je n'ai pu résister plus longtemps.

Je viens donc me mettre à votre disposition, si vous croyez que je puisse être utile aux intérêts du département.

Vous me connaissez tous. Je n'ai pas à faire devant vous profession de mes principes.

Il y a plus de quarante ans que je travaille au milieu de vous, entièrement absorbé par la direction du grand établissement industriel auquel j'ai donné quelque renom, et n'ayant jamais eu d'autre ambition que de faire le plus de bien possible autour de moi, et de laisser à mes enfants un nom pur et respecté.

Je me suis tenu toute ma vie en dehors de la politique. Je ne suis l'homme d'aucun parti, et je ne sens en moi que l'amour ardent de mon pays et l'horreur des passions subversives qui menacent son repos.

Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, m'apparaît comme la personnification de l'honneur et de la loyauté, comme le plus ferme rempart de l'ordre. Je suis prêt à lui donner mon énergique concours pour le maintien de la Constitution et pour la défense des grands principes qui sont la base de toute société.

Dans le cours de ma carrière industrielle, j'ai eu constamment en vue l'amélioration du sort des classes ouvrières. Je n'ai jamais flatté les ouvriers, mais je les aime sincèrement. J'ai confiance dans leurs sentiments généreux, et je leur serai toujours dévoué.

Député, je me consacrerai à l'étude

des graves questions sociales qui devraient occuper une place plus importante dans les discussions de nos Assemblées.

Voilà toute ma politique.
Je n'ai recherché aucun patronage; je suis absolument libre de tout engagement; je ne relève que de ma conscience; et si vos suffrages, librement exprimés, me portent à la Chambre, je ne vous fais d'autre promesse que celle de voter avec l'indépendance qui a été la règle de toute ma vie.

Cette démarche est la seule que je ferai auprès de vous. Je ne répondrai à aucune attaque, et je désavoue d'avance toute polémique irritante qui aurait lieu à l'occasion de ma candidature.

C'est à vous, mes chers concitoyens, de prononcer. Mais je ne puis terminer sans vous assurer que vos suffrages seraient pour moi un précieux témoignage d'estime et de confiance qui couronnerait une vie honnêtement remplie.

Veillez recevoir l'expression de mon entier dévouement.

Alfred MAME,
Imprimeur.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Comité conservateur de Maine-et-Loire vient d'adresser à chaque électeur de notre arrondissement la circulaire suivante :

Monsieur et cher compatriote,

Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, s'adresse aujourd'hui à tous les bons citoyens. Il leur demande d'appuyer son gouvernement, et de l'aider à combattre les radicaux, qui sont les pires ennemis de l'ordre public.

Le Maréchal veut avant tout maintenir la paix, assurer la tranquillité, garantir au pays le repos et le calme sans lesquels l'ouvrier n'est jamais sûr de trouver du travail, l'agriculteur de bien vendre ses récoltes, le commerçant de voir prospérer son commerce, l'industriel de réussir dans son industrie.

Le devoir comme l'intérêt des honnêtes gens sont donc d'envoyer à la Chambre des amis du Maréchal, des hommes résolus à marcher toujours d'accord avec lui, des députés bien décidés à barrer le chemin aux agitateurs qui voudraient précipiter la France dans de nouvelles révolutions.

Pour obtenir ce résultat, il faut que nous soyons unis; il faut que nous serions nos rangs; il faut que personne ne se dispense, le 14 octobre prochain, de voter pour le candidat que le Maréchal désigne à vos suffrages; il faut que pas un électeur ne manque à l'appel.

Aussi, Monsieur et cher compatriote, comme il n'y a point aujourd'hui d'intérêt plus pressant que de soutenir le gouvernement qui nous préserve de la guerre, du désordre et des dangers du radicalisme, nous ne doutons pas de votre empressement à vous rendre aux élections, et nous espérons que vous irez, le 14 octobre prochain, déposer dans l'urne un bulletin de vote au nom de M. BERGER, député sortant, qui est le candidat conservateur de votre arrondissement et l'ami du Maréchal.

Recevez, Monsieur et cher compatriote, l'assurance de nos sentiments dévoués,

Les Sénateurs de Maine-et-Loire, présidents du Comité conservateur,

G^l M^l d'ANDIGNÉ, ACHILLE JOUBERT,
B. LE GUAY.

Notre compatriote M. Michelet, inspecteur primaire de l'arrondissement d'Angers, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

M. Bourbeau, sénateur et ancien ministre de l'instruction publique sous l'Empire, commandeur de la Légion d'Honneur, est mort, dans la nuit de samedi à dimanche, dans sa propriété de Fontaine, près de Chasneuil, arrondissement de Poitiers, entouré de sa femme et de ses enfants.

Né en 1814, à Poitiers, M. Bourbeau y professait le droit et fut nommé maire en 1847. L'année suivante, il fut élu député à l'Assemblée constituante.

Depuis 1844, M. Bourbeau était professeur à la faculté de droit de Poitiers et resta titulaire de sa chaire tout en siégeant à l'Assemblée.

En 1866, il fut nommé doyen de la faculté

de droit, et à six reprises différentes il fut choisi comme bâtonnier de l'ordre des avocats.

Aux élections générales de 1869 pour le Corps législatif, M. Bourbeau l'emporta dans la 3^e circonscription de la Vienne sur M. Thiers, et obtint 42,000 voix sur 20,000 votants. Quelques mois plus tard, il succéda à M. Duruy au ministère de l'instruction publique.

En 1875, il fut nommé sénateur de la Vienne, avec le général de Ladmirault, gouverneur de Paris, par 294 voix.

Le sieur Michel, docteur en médecine à Gonnord, a été condamné, samedi, par le tribunal correctionnel d'Angers, à 150 fr. d'amende pour outrages publics à l'Président de la République.

Nous sommes menacés, pour le 10 octobre, de fortes pluies et de tempêtes.

Un cyclone traverse l'Océan et atteindra les côtes de la Norvège, de la Grande-Bretagne et de la France sous peu de jours.

Les vents d'Est et de Nord-Ouest amèneront de l'eau.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 7 octobre 1877.

Versements de 78 déposants (12 nouveaux), 9,110 fr. » c.
Remboursements, 9,024 fr. 72 c.

Faits divers.

STATISTIQUE DES ÉMIGRATIONS.

L'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie fournissent à elles trois la proportion la plus grande d'émigrants, ainsi qu'il résulte des chiffres recueillis ci-après.

Ainsi, en 1876, la Grande-Bretagne, avec sa population de 31,628,000 âmes, comptait 238,414 émigrants, soit 7,53 0/0; l'Italie, avec 26,801,000 habitants, comptait 151,151 émigrants, soit 5,64 0/0; l'Allemagne, avec 41,060,000 habitants, en avait 165,521, soit 4,03 0/0, et la Suisse, avec 2,655,000 habitants, 2,672, soit 1,02 0/0. Seule la France présente une moyenne inférieure, puisque, sur 36 millions 102,000 habitants, elle n'a que 8,404 émigrants, soit le 0,23 0/0.

On écrit de Saint-Dié à la Gazette de l'Est:

« La ville de Saint-Dié est, depuis ce matin, sous le coup de la plus grande consternation, par suite d'un crime horrible commis hier soir sur la personne du maréchal-des-logis de gendarmerie.

Ce digne fonctionnaire, aimé de tous ses subordonnés, était allé à la recherche d'un incendiaire qu'on n'avait pu saisir jusqu'alors, et dont le passage venait d'être signalé par une dépêche de la frontière. Il allait mettre la main sur lui lorsqu'il en reçut, à la faveur de l'obscurité de la nuit, et avant d'avoir pu le parer, un coup de revolver à bout portant. Il fut atteint en pleine poitrine. La balle a traversé la partie supérieure du poumon. La blessure est très-grave, et on craint qu'elle ne soit mortelle.

Le malfaiteur reçut à son tour, de sa victime et d'un autre gendarme, deux blessures, dont l'une à la tête et l'autre au cou.

Il a été remis entre les mains de la justice. »

La fraude dans la fabrication du drap.

Les journaux allemands signalent une nouvelle fraude dans la fabrication des draps. Des fabricants peu scrupuleux emploient les déchets poussiéreux provenant du tondage des draps et des bukskins, pour donner plus de corps à de légères étoffes d'été et les changer en étoffes d'hiver très-épaisses. Mais celui qui achète ces étoffes s'aperçoit bientôt qu'il a été dupé et se résigne, au lieu de porter plainte, pour éviter les ennuis d'un long procès. Des fabricants honorables ont pris le parti d'ajouter aux envois de leurs marchandises un bulletin rouge portant ces mots : « Je m'engage à payer 1000 m. à quiconque me prouvera que j'emploie des déchets dans ma fabrication. » Le Journal des tailleurs annonce qu'il publiera impitoyablement les noms des fraudeurs qui lui seront signalés et s'offre de faire examiner, par des hommes compétents,

les vêtements qu'on présentera dans ses bureaux.

ATTAQUE D'UN TRAIN AUX ÉTATS-UNIS.

Le journal le Droit publie le récit très-curieux de l'attaque à main armée d'un train sur la ligne du Pacifique, au milieu des plaines de l'Ouest. Cet attentat a été commis le 18 septembre dernier; voici en quels termes le correspondant du Droit raconte ce crime :

« Le train express venant de Californie a été arrêté et pillé, vers onze heures du soir, par treize hommes masqués, à la station de Big-Springs. L'endroit choisi par les malfaiteurs pour servir de théâtre à leur audacieux exploit est à une grande distance des deux villes les plus voisines : Cheyenne, d'un côté, est à 160 milles; Omaha, de l'autre, à 370 milles. Les stations intermédiaires sont plutôt de simples postes de surveillants que des gares. Le pays situé à droite et à gauche du railway, sans être entièrement désert, ne contient qu'un petit nombre de fermes isolées au milieu de vastes pâturages. Le seul lien qui rattache Big-Springs aux localités populeuses est le télégraphe. Les fils télégraphiques une fois coupés, l'isolement devient complet. Cette explication était nécessaire pour faire comprendre comment les bandits ont pu opérer en toute sécurité.

« Quelques minutes avant l'heure réglementaire de l'arrivée du train, deux hommes masqués sont entrés dans le bureau de gare, où se trouvait un seul employé, William Barnard, qui fait tout à la fois les fonctions de chef de gare et de commis du télégraphe. En vain Barnard chercha-t-il à leur donner le change en enlevant seulement la sonnerie; un des deux hommes était évidemment au courant de la transmission télégraphique; il présida lui-même à l'enlèvement complet de l'appareil. Dès lors, il devenait impossible de donner l'alarme aux stations voisines.

« Pendant ce temps, l'employé chargé du service de la voie avait été saisi par des hommes de la même bande. Le train express du Pacifique ne s'arrête pas d'ordinaire à la station de Big-Springs, mais on pouvait, à l'aide d'un fanal rouge, lui intimé l'ordre de stopper. L'employé, sous le coup de menaces de mort, fut contraint de hisser ce fanal. Quelques instants après, le train entra lentement en gare.

« Les deux employés eussent pu, à ce moment, donner l'éveil, mais ils étaient gardés à vue. Les bandits, prenant tout le monde par surprise, s'emparèrent facilement du train. Les uns, montés sur la locomotive, saisissent le mécanicien et le chauffeur, les obligent à lâcher la vapeur et à éteindre les feux. D'autres se jettent sur le chef du train et le forcent à rester les bras levés en l'air et la bouche close, sous le revolver d'une sentinelle. Quelques-uns des malfaiteurs pénètrent dans les wagons remplis de voyageurs. Mais le véritable objectif de la bande était le wagon des messageries. Là se trouvaient deux coffres-forts contenant du numéraire expédié de San-Francisco à New-York. Outre que le wagon était hermétiquement clos, il était gardé à l'intérieur par un employé armé.

« Quatre hommes avaient conduit l'employé du télégraphe jusqu'à ce wagon. De nouvelles menaces obligent Barnard à appeler le gardien, qui, sans aucune méfiance, ouvre la porte. Aussitôt il est violemment rejeté dans le véhicule, où les bandits pénètrent le revolver au poing.

« L'un des coffres-forts, qui contenait 300,000 francs en or, est forcé et complètement pillé. L'autre, muni d'une serrure à secret, déjoue les tentatives des voleurs.

« Non contents de ce gros butin, les hommes masqués enlèvent aux voyageurs des bijoux et de l'argent, environ 8 ou 10,000 fr. Un M. Riley, qui était sorti d'un des wagons au moment de l'arrêt du train, reçoit d'une des sentinelles l'ordre de rentrer; n'ayant pas compris cet ordre, il reste immobile. Aussitôt deux coups de feu tirés sur lui le font battre précipitamment en retraite. Une des balles avait frôlé son front. Les bandits lui enlevèrent son argent et sa montre. Ils tentèrent aussi de pénétrer dans le wagon-dortoir où se trouvaient plusieurs dames, mais sans y réussir. Les portes étaient verrouillées et on ne put les enfoncer.

« Avant que le pillage fût entièrement

terminé, on entendit tout-à-coup le sifflet d'un train de marchandises qui approchait de la gare. Toute la bande s'enfuit alors en emportant les sacs d'or. On croit que les bandits avaient leurs chevaux dans un bois voisin de la gare, et qu'une fois en selle ils ont gagné le large dans la direction des Black-Hills.

« Dès qu'ils eurent recouvré leur liberté, les employés se rendirent en toute hâte à la station voisine pour donner l'alarme. Ils firent une telle diligence que le lendemain un détachement de troupes fédérales et une escouade d'hommes armés, commandés par le sheriff du comté, se mettaient en campagne.

« On a retrouvé les traces des voleurs à dix milles de Big-Springs, dans la direction des montagnes, mais l'espoir de les capturer est assez mince. La nature du pays est très-favorable à leur fuite. La bande est probablement composée de voleurs qui exploitaient récemment les districts miniers des Black-Hills. Dans le nombre, on compte plusieurs bandits missouriens qui ont joué un rôle, l'année dernière, dans l'audacieuse attaque contre la Banque de Northfield (Minnesota), dont le Droit a rendu compte.

« La Compagnie du railway et celle des messageries offrent une récompense de 25,000 fr. pour l'arrestation des bandits. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 8 octobre 1877.

La Bourse a été mauvaise, dès le début les offres dominaient sur le marché à terme. On parlait de l'imminence d'une nouvelle élévation de l'escompte de la Banque d'Angleterre et l'on invoquait à l'appui de cette opinion la baisse persistante des Consolidés qui ont perdu encore 1/8 à 95 3/8. Les cotes allemandes étaient faibles. Nos rentes ont perdu toute l'avance acquise samedi. On est tombé à 68.87 1/2 sur le 3 0/0 et à 104.85 sur le 5 0/0. L'épargne ne partage pas les préoccupations de la spéculation. Les recettes générales recommencent leurs gros achats d'autrefois; elles demandent aujourd'hui 9,000 fr. de rente 3 0/0 et 98,000 fr. de rente 5 0/0. Le 5 0/0 italien a opposé moins de résistance à la baisse que nos fonds publics, il est tombé à 70.40. Il y avait de la faiblesse également sur les florins autrichiens en or au-dessous de 63 fr., sur le 5 0/0 turc de 9.90 à 10 fr., et sur les obligations égyptiennes 6 0/0 à 168. Les institutions de crédit et les chemins de fer ont beaucoup moins souffert que les fonds d'Etat. La Banque de France a regagné quelques francs à 3,030. Le Crédit foncier s'est maintenu au-dessus de 650. Les chemins allemands étaient lourds, les Autrichiens à 575 et les Lombards à 161.25.

(Correspondance universelle.)

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Nous engageons vivement nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit offerte par la maison Abel Pilon et C^{ie}, de Paris, pour l'achat de la librairie et de la musique.

UNE AFFAIRE D'OR!! LISEZ!!!

BELLES ET BONNES
MONTRES
AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE
expédiées franco.

APERÇU DES PRIX :

MONTRE argent, boussole, secondes. 24 fr.
MONTRE argent, cylindre rubis. 20 fr.
MONTRE glace plate, cylindre rubis. . 17 fr.
MONTRE sonnante les heures, 1^{er} choix. 25 fr.
MONTRE marchant très-bien. 10 fr.
MONTRE qualité inférieure. 7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES
DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINE

On demande des dépositaires et des courtiers.
ENVOI D'ÉCHANTILLONS.
S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme).

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (septembre 1877), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Le Tombeau de Winckelmann, à Trieste. — Quine, nouvelle. — Principes et formules applicables à l'instruction primaire. — La Crèche cassée. — Les Chotts. — Miroirs de poche ou de ceinture du seizième siècle. — Maurice de Nassau, dit le Brésilien. — Falaise (Calvados) : Eglise de la Trinité. — Astronomie comparée : les Saisons. — De l'authenticité des œuvres d'art. — Tau. — Le Palais de justice de Paris. — Valeur des cauris. — L'Historien Anquetil. — Aiguères ou aquamanilles. — Lannion (Côtes-du-Nord). — La Vie sincère (suite). — La Vie domestique. — Voyage sur une croûte de sel. — Mort d'Archimède. — La Mère de Parker. — Le Saccharimètre. — Fontarabie. — Mes Jours de fête (fin). — Les

Lépreux. — Lac et forteresse de Vann (Arménie). — Musées cantonaux. — Curieuse observation faite par un jeune sourd-muet. — Insectes nuisibles : Bromies et Altises.

Gravures.

Le Tombeau de Winckelmann, au jardin du Musée d'antiquités de Trieste. — Carton de loterie peint à la gouache sur vélin (dix-huitième siècle). — Miroir de poche qu'on suppose avoir appartenu à Léonard de Vinci. — Miroir de ceinture, revers. — Chute du prince Maurice de Nassau dans un fossé, à Franeker (Hollande), eau-forte de Peter Nolpe. — Portail de l'église de la Sainte-Trinité, à Falaise. — Panier à moineaux. — Musée de Kensington, à Londres : Tau du onzième siècle. — Vue à vol d'oiseau du Palais de justice de Paris, d'après les dessins de M. Duc. — Nouvelle façade du Palais de justice, d'après les documents communiqués par M. Dommey. — Aiguères ou aquamanilles des treizième et quatorzième siècles. — Vue générale de Lannion (Côtes-du-Nord). — La Mort d'Archimède, peinture par Gustave Courtois. — Le Saccharimètre. — La Grande rue (calle

Major) de Fontarabie. — Lac et forteresse de Vann (Arménie), tableau par Jules Laurens. — Eumolpe de la vigne. — Altise aux pieds noirs, Altise des choux.

Le curieux et déjà célèbre ouvrage de C. Flammarion, *les Terres du ciel*, reparait pour la troisième fois à la librairie académique Didier et C^o, en un beau vol. in-8° illustré de cartes et vignettes astronomiques, au prix de 10 fr. Les deux premières éditions, en volume et en livraisons, ont constaté par leur rapide succès la faveur qu'obtient auprès du public cette nouvelle œuvre de l'ingénieur et savant écrivain, faveur dont on a entre autres l'évident témoignage par le nombre des éditions (plus de 30,000 exemplaires) de son livre renommé, *la Pluralité des mondes habités*, dont la 25^e édition est en vente.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 juin 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 20 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — soir.
12 — 30 — soir.	6 — 15 —	7 — 39 —	11 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 OCTOBRE 1877.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	68 90		35	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	660			Canal de Suez	686 25		3 75
4 1/2 %	98		25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	635			Crédit Mobilier esp.	508 75		3 75
5 %	105 05		35	Crédit Mobilier	153 75		1 25	Société autrichienne	568 75		8 75
Obligations du Trésor, t. payé.	480			Crédit foncier d'Autriche	127 50			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	926 50		25	Charentes, 500 fr. t. p.	127 50			Orléans	325		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	486		14	Est	615		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	322		
— 1865, 4 %	498 50		1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	460 50		16 25	Est	319 75		
— 1869, 3 %	385		25	Midi	747 50			Nord	328		
— 1871, 3 %	365			Nord	1225		5	Ouest	321		
— 1875, 4 %	493		1	Orléans	1015		7 50	Midi	321 50		
— 1876, 4 %	475			Ouest	660		3 75	Charentes	325		
Banque de France	3605		10	Vendée, 500 fr. t. p.	1195		2 50	Vendée	146 25		
Comptoir d'escompte	645			Compagnie parisienne du Gaz	1195			Canal de Suez	597		
Crédit agricole, 200 f. p.	335			C. gén. Transatlantique	505						
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 juin 1877).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 30 minutes du matin, express-voies.	—	(s'arrête à Angers)
0 — 45 —	—	omnibus-matin.
9 — 1 —	—	—
1 — 36 —	—	soir.
4 — 10 —	—	—
7 — 15 —	—	express.
10 — 37 —	—	omnibus.

(s'arrête à Angers)

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 30 minutes du matin, direct-matin.	—	omnibus.
8 — 31 —	—	—
9 — 40 —	—	soir.
12 — 40 —	—	omnibus-matin.
4 — 44 —	—	express-voies.
10 — 28 —	—	omnibus-matin.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A VENDRE LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LA GAUCHERIE

Commune de Restigné, à 20 minutes des gares de La Chapelle et de Saint-Patrice, Composée d'une belle maison de maître, de servitudes très-vastes; le tout de construction récente; beaux jardins, bassin, terre, pré et vigne, d'un grand rapport; le tout d'un seul tenant, renfermé de murs, avec beaux espaliers, contenant environ 8 hectares. S'adresser, pour traiter, à M. COLON-LECONFRÈRE, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, à Saumur. (512)

A VENDRE UN VASTE ENCLOS EN JARDIN,

Entouré de murs avec espaliers, Situé commune de Bagueux. Plusieurs appartements, écurie, remise et manège à eau. Superficie : 50 ares environ. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 11 octobre 1877, à midi, et jours suivants, en l'hôtel de la Croix-Blanche, situé à Fontevault, il sera, par ledit M^e Rouleau, procédé à la vente aux enchères publiques du mobilier garnissant ledit hôtel. On vendra : Plusieurs lits garnis, tables, chaises, fauteuils, canapé, banquettes, glaces, commodes, armoires, linge, vaisselle et batterie de cuisine, chevaux et voitures, et autres objets. On paiera-comptant, plus 5 p. 0/0.

CATHELINEAU AÎNÉ, Rue du Portail-Louis, n° 37.

LIQUIDATION

Pour cause de cessation de commerce.

VENTE DE TOUTES LES MARCHANDISES

Au prix de facture. Grand choix de toiles, nappes, serviettes, mouchoirs, crêtonnes, madapolams, coutils, flanelles de santé, mérinos, cachemires, nouveautés, etc., etc. (520)

A LOUER PRÉSENTÉMENT, UNE MAISON

Rue Saint-Jean, Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTÉMENT, UNE VASTE MAISON

Autrefois occupée par M^{me} Ch. Ratouis, Située rue de la Petite-Bilange, n° 24, et quai Saint-Nicolas, Comprenant cour, jardin, caves, écuries, remises et magasins. S'adresser au bureau du journal ou rue de la Petite-Bilange, n° 24.

A LA MONTRE DE BOIS. MONTRES PERFECTIONNÉES

Garanties quatre années. Payables après six mois d'essai. Faculté de rendre toute montre dont on ne serait pas satisfait. S'adresser à M. BEAUFILS, horloger à Parnay, ou à Saumur, tous les samedis, de midi à quatre heures, maison Beurois, rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Puits-Neuf. (320)

M. RIOLLANT ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur, Maison Beurois. Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art. Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

M^{me} veuve DUPONT, née HEWITT, de Londres, professeur d'anglais, rue du Portail-Louis, 35. A domicile, 12 francs par mois; — chez elle, 5 francs. (489)

LEÇONS DE FRANÇAIS.

M^{lle} MARGUERITE THIBOUST INSTITUTRICE Rue du Portail-Louis, 31.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc. Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

LE MONITEUR des VALEURS A LOTS
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT (société anonyme) au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS
Siège social, 46, rue La Fayette, Paris.
Publie immédiatement et exactement par la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.
Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.
On s'abonne à Paris, 46, rue La Fayette.
Note. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaupaire, à Saumur. Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

2,000 Fr. de Revenu avec 5,000 Francs de Capital.
Résultats justifiés par PLUSIEURS ANNÉES de SUCCÈS. Pour les renseignements, s'adresser ou écrire au Directeur de la PARTICIPATION FINANCIÈRE, 15, rue de Grammont, à Paris. (513)

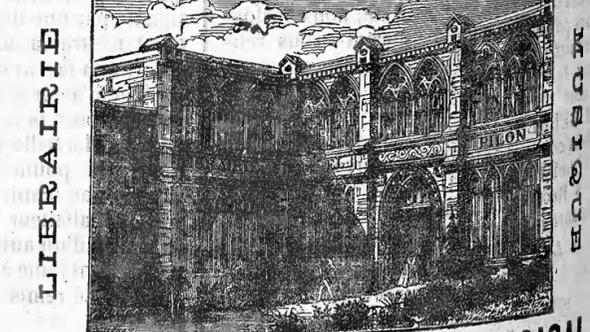
LAGALL DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70, Elève de M. Victor LANGERON, CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX, Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants. M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile. Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (514)

LIBRAIRIE ABEL PILON & C^o



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition. PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS. Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles. Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc. Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI; dirigée par Moscheles, soit 11 volumes grand format. Prix... Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues. Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.